



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N°01 /2022**

Nombre de membres : 10
Présents : 8
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical
Le 03 mars 2022
à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle de réception de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 24 février 2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
M. FEROTIN,
MM. DEGRANGE, DELPONT, DURET, OLLEON,
Pouvoirs : M. BONNET à M. FARRUGIA
M. BENOIT à Mme FLAMAND

La séance est ouverte, Michèle FLAMAND est nommée Secrétaire de séance :

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-36,

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget.

Moment important dans l'élaboration du budget du syndicat, le rapport d'orientation budgétaire doit permettre au comité syndical, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de débattre sur les grandes orientations et hypothèses qui sous-tendent la construction du budget pour l'exercice à venir.

Le Comité syndical indique qu'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 a eu lieu ce 3 mars 2022 pour le budget primitif M14 (général).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 3 mars 2022

LE PRESIDENT.
Gilles FARRUGIA

